

Vrai Bulletin info RH

N°004 février 2023/mars 2023



Réglementation du temps de travail :

Notre direction ne connaît pas la réglementation et ne savait pas qu'un repos sec devait être d'au moins 36h !

Avec l'absentéisme croissant dû au durcissement des conditions de travail, notre Direction tente de trouver la solution miracle ! La mise en place de Hublo (pour la gestion des heures sup), les tentatives de nouvelles tournées... augmentent grandement les entorses à la loi. Très fréquemment les plannings prévisionnels validés par la DSSI ne respectent pas le droit.

Il est à rappeler que c'est à l'employeur de vérifier la légalité des plannings et non à l'agent ! En cas de problème lié à ces irrégularités, comme un accident de service ou de trajet, la faute revient à l'employeur.

Externalisation de l'entretien : Après 4 ans de contrat avec Onet, un nouveau contrat est signé avec la société Elio... Le coût a augmenté et normalement la prestation devrait être de meilleure qualité. Il semble effectivement difficile qu'il n'en soit pas ainsi !

Au passage notre direction supprime l'équipe Bio-Nettoyage !

Au CHM, l'hygiène passe au second plan au seul profit des grands groupes internationaux.

Mécanique

La Direction a enfin reconnu le sous dimensionnement de notre service mécanique. La CGT a obtenu le recrutement d'un mécanicien.

Corps des ambulanciers

C'est gagné depuis le 26 décembre :

Les ambulanciers de la FPH passent de la filière ouvrière et technique à la filière soignante.

Concours Aides-Soignants

Après avoir sollicité la direction depuis plusieurs mois, un concours aide soignant a enfin été organisé en novembre 2022 avec 18 postes vacants selon la direction. **Le syndicat CGT dénonce une opacité sur le nombre de postes mis à la vacance...** Pour la CGT le compte n'y est pas. Nous dénonçons une entrave syndicale dans nos missions dans le refus de nous transmettre les informations !

Le résultat du concours permet la stagiairisation de 18 aides soignants au 1er mars. Ce concours devait aussi permettre d'admettre 18 aides soignants, en plus, sur liste complémentaire...

Une nouvelle fois la direction (la DRH et la Directrice des soins étaient membres du jury) n'utilise pas la liste complémentaire à son maximum et décide de ne mettre que 11 agents sur cette liste ! **Bon pour être contractuel pas assez pour être fonctionnaire...** Sur 49 agents qui se sont présentés au concours, ce sont 20 agents qui ne sont pas admis, 7 d'entre eux auraient pu être sur liste complémentaire et sortir de la précarité. Pour certains ils sont sur l'établissement depuis plusieurs mois voire des années.

Le syndicat CGT continue de revendiquer auprès de la direction l'organisation de concours réguliers pour l'ensemble des catégories professionnelles permettant la reconnaissance, la stabilité et la sortie de la précarité des agents.

Vol de notre prime de service !

Depuis octobre 2022, le syndicat CGT demande à ce que lui soit communiqué, comme chaque année, les modalités de calcul de notre prime de service. La DRH nous a toujours répondu ne pas les avoir et ce, même en décembre alors que le versement de la première répartition était déjà organisé ! Sur quelle base ? On n'avait pas le droit de savoir...

Nous venons pourtant d'apprendre que c'était tout simplement pour camoufler une prime au mérite pour les cadres « méritants » !

Qu'il y ait des cadres méritants, nous n'en doutons pas ! Mais bien d'autres agents nous semblent tout aussi méritants et malgré cela la DRH leur a volé en partie leur prime !

Nous demandons que le manque à gagner soit calculé et rendu à chaque agent !

Chronos

Petit à petit le syndicat CGT obtient gain de cause sur plusieurs points, avec la restitution aux agents des droits volés. Cependant, Chronos n'est toujours pas en adéquation avec la Charte du Temps de Travail... Vérifiez que vos droits ne soient pas lésés.

En cas de problème, contactez la CGT au 9073 ou cgt.montfavet@gmail.com

Indemnité télétravail

Nous avons enfin obtenu gain de cause : l'indemnité de télétravail, qui est bien due aux agents depuis septembre 2021, est versée depuis février 2023.

En cas de litige, notamment sur la rétroactivité de l'indemnité, contactez-nous : 9073 ou cgt.montfavet@gmail.com

1^{er} mai 2022 payé double.

La lutte a payé ! Le 1^{er} mai 2022 sera bien payé double.

Cependant le gouvernement a depuis abrogé l'article L 621-9 du code général de la fonction publique qui permettait cette équité entre public et privé. Le 1^{er} mai ne sera plus payé double à partir de 2023...

Le bruit qui court...

D'après nos informations, notre actuelle **DRH devrait rapidement quitter notre hôpital**. Nous attendons la confirmation et les modalités de continuité de ses fonctions.

Calendrier :

7 mars 2023 : Grève et Manif retraite **10h30** (départ préfecture)

8 mars 2023 : Journée des droits des femmes

Grève et Manif (départ 18h au Palais des Papes)

10 mars 2023 : Conseil de surveillance

13 mars 2023 : Rencontre mensuelle (Problématiques individuelles)

13 mars 2023 : F3SCT (ex CHSCT)

20 mars 2023 : F3SCT (ex CHSCT)

3 avril 2023 : CSE

13 et 14 avril 2023 : Congrès du Syndicat CGT du CHM